

# DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants: 35

Date de convocation: 06/12/2017

**OBJET**: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

# Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

### Procurations:

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent:

B.COUSSOLLE (Trouillas)
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

# **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS:**

VU la délib

la délibération n°110/2017 portant dernière modification du tableau des effectifs de la collectivité

## Le Président **EXPLIQUE** que :

La quotité du temps de travail des postes à temps non complets devant être intégrée au tableau des effectifs, et certains de ces postes devant évoluer au regard des quotités nécessaires à la bonne exécution des services,

Il est proposé de modifier le tableau au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, afin d'adapter les temps non complets à ces besoins, tels que suivants :

Temps non complet - Filière technique :

- modifier un poste à temps non complet de 17,5heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires, répartis entre les services de restauration scolaire et le multiaccueil.
  - Il convient de créer le poste à temps complet correspondant et supprimer le poste à temps non complet actuel.
- Modifier un poste à temps non complet de 28h hebdomadaires à 30h hebdomadaires sur le service de restauration scolaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Conseil Communa 068i24,6600449-20171213-129-17TabEff-DE

Ouï l'exposé de son Président,

Accusé certifié exécutoire.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Réception par le préfet : 19/12/2017

**<u>DECIDE</u>** de procéder à la modification des postes indiqués ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :

FILIERE TECHNIQUE	CREATION	SUPPRESSION
Adjoints techniques à temps non	1 poste à 30/35ème	1 poste à 28/35ème
complet	-	1 poste à 17,5/35ème
Adjoints techniques à temps complet	1 poste à 35/35ème	-

<u>**DECIDE**</u> de modifier le tableau des effectifs en conséquence, annexé à la présente délibération ;

<u>PRECISE</u> que les postes créés seront pourvus selon les règles applicables à la Fonction Publique Territoriale ;

<u>DIT</u> que des contractuels pourront également être recrutés, pour faire face à un besoin occasionnel, saisonnier ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent ;

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

René OLIVE